

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SOCIÉTÉ CARRIÈRE DE LA RIVIÈRE

### COMMUNE DE LA RIVIÈRE

N°DDPP-IC-2018-01- 20 du 30 janvier 2018

Une enquête publique d'une durée de 30 jours est ouverte sur la commune de LA RIVIÈRE du mardi 27 février 2018 au mercredi 28 mars 2018 inclus. Elle concerne une demande de poursuite d'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire aux lieux-dits « Fontaine d'Argivaux » et « Mas d'Hartay » présentée par la société CARRIÈRE DE LA RIVIÈRE (siège social : 601, Chemin du Courtillet 38210 LA RIVIÈRE )

M. Michel PUECH, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions écrites ou orales du public en mairie de LA RIVIÈRE aux jours et heures suivants :

- le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 de 14h30 à 17h30
- le samedi 10 mars 2018 de 8h30 à 11h30
- le mardi 13 mars 2018 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 21 mars 2018 de 8h30 à 11h30
- le mercredi 28 mars 2018 de 8h30 à 11h30 (clôture de l'enquête)

Le dossier d'autorisation (version papier et en version numérique) comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de LA RIVIÈRE aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie de LA RIVIÈRE ;
- par voie électronique à : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr)

elles seront annexées au registre d'enquête publique par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Jean-Philippe Richonnier, responsable foncier carrière (tél : 04.76.05.02.14), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP - service installations classées - ainsi qu'en mairie de LA RIVIÈRE. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.